

Biens étrangers

Veillez répondre à ces questions si, à un moment donné au cours de l'année 2025, vous avez détenu des biens étrangers dont le coût total était de plus de 100 000 \$, en dollars canadiens.

Afin de vous permettre de rencontrer les exigences des autorités fiscales à l'égard des biens étrangers (formulaires T1135 et TP-1079.8.BE), nous vous demandons de nous faire part de tous les biens étrangers que vous détenez, lesquels, **au total**, ont un coût de plus de 100 000 \$, en dollars canadiens. Afin de vous aider à identifier ces biens, veuillez répondre aux questions suivantes. Cependant, si vous détenez des biens étrangers que ces questions ne vous ont pas permis d'identifier, complétez les informations sur ces biens à la **section F**. Vous trouverez le tableau simplifié à la page 2 et les sections A à G à la page 3. **Veillez noter que les pénalités pour les formulaires T1135 et TP-1079.8.BE non produits ou incomplets peuvent atteindre jusqu'à 2 500 \$ par palier de gouvernement pour un total de 5 000 \$ par année non produite.**

Nom : _____

- | | |
|--|---|
| 1. Détenez-vous un compte bancaire hors du Canada ? | ☐ Oui Si oui, complétez les informations demandées
☐ Non à la section A . |
| 2. Êtes-vous propriétaire d'une maison, condominium ou autre immeuble, situé hors du Canada ? | ☐ Oui
☐ Non |
| - Si oui, louez-vous cette propriété ? | ☐ Oui Si oui, complétez les informations demandées à la
☐ Non section B ainsi que l'annexe « Revenus et dépenses de location de biens immeubles ». |
| 3. Une personne ou entité non-résidente vous doit-elle de l'argent ? | ☐ Oui Si oui, complétez les informations demandées
☐ Non à la section C . |
| 4. Détenez-vous une dette d'un non-résident ?
<i>Une dette d'un non-résident comprend, entre autres, les billets à ordre, obligations, débiteures, effets de commerce, prêts, créances hypothécaires, certificats de placements garantis, bons du Trésor (US T-Bill) et les dépôts à terme émis par un non-résident, même si ces titres sont conservés au Canada ou auprès de votre courtier canadien. Nous vous suggérons de communiquer auprès de votre courtier afin d'obtenir les informations nécessaires.</i> | ☐ Oui Si oui, complétez les informations demandées
☐ Non à la section C . |
| 5. Détenez-vous des actions de sociétés non-résidentes ?
<i>Ces actions comprennent, par exemple, des actions de Microsoft, qui sont des actions américaines. Les actions d'une société qui est située à l'extérieur du Canada sont considérées comme un bien étranger même si elles sont détenues auprès de votre courtier au Canada. Nous vous suggérons de communiquer auprès de votre courtier afin d'obtenir les informations nécessaires.</i> | ☐ Oui Si oui, advenant que les actions étaient détenues chez un
☐ Non courtier en valeurs mobilières canadiennes, complétez les informations demandées à la section G . Si les actions n'étaient pas détenues chez un courtier en valeurs mobilières canadiennes, complétez la section D . Plusieurs courtiers fournissent maintenant un rapport contenant les informations exigées pour compléter le formulaire T1135. Veuillez demander ce rapport à votre courtier et nous le faire suivre. |
| 6. Détenez-vous une participation (que vous avez payée) dans une fiducie non-résidente ?
<i>Nous vous suggérons de communiquer auprès de votre courtier afin d'obtenir les informations nécessaires.</i> | ☐ Oui Si oui, complétez les informations demandées
☐ Non à la section E . |
| 7. Détenez-vous des biens étrangers qui ne sont pas mentionnés dans les questions ci-dessus ? | ☐ Oui Si oui, complétez les informations demandées
☐ Non à la section F . |

TABLEAU SIMPLIFIÉ

Veillez compléter ce tableau seulement si à un moment donné, au cours de l'année 2025, vous avez détenu des biens étrangers dont le coût total était de plus de 100 000 \$ et moins de 250 000 \$.

Cochez tous les types de biens étrangers que vous déteniez à un moment donné au cours de l'année 2025. **Pour plus de précisions sur ce qui est inclus dans un type de bien, voir les questions à la page précédente.**

Type de bien étranger :

1. Fonds détenus à l'étranger ☐
2. Biens détenus dans un compte auprès d'un courtier en valeurs mobilières inscrit canadien ou d'une société de fiducie canadienne ☐
3. Actions de sociétés non-résidentes (autres que des actions de sociétés étrangères affiliées) qui ne sont pas détenues dans un compte auprès d'un courtier en valeurs mobilières inscrit canadien ou d'une société de fiducie canadienne ☐
4. Dettes d'un non-résident ☐
5. Participations dans une fiducie non-résidente ☐
6. Biens immeubles à l'étranger (autres que les biens à usage personnel) ☐
7. Autres biens à l'étranger ☐
8. Pays - Indiquez les trois premiers pays selon le coût maximum de tous les biens étrangers détenus durant l'année : ☐
9. Indiquez le revenu provenant de tous les biens étrangers (en dollars canadiens)* _____ \$
10. Indiquez le gain/perte (au brut) provenant de la disposition de tous les biens étrangers (en dollars canadiens)* _____ \$

** Ces informations sont généralement disponibles auprès de votre courtier canadien si vous en faites la demande.*



Biens étrangers (suite)

2025

Veillez compléter cette page si le total du coût (en dollars canadiens) de vos biens étrangers est de 250 000 \$ ou plus.

Veillez joindre une ou des feuilles supplémentaires si vous avez plusieurs biens à identifier.

A. Fonds détenus à l'étranger					
Nom de la banque ou d'une autre entité qui détient les fonds	Pays	Montant maximum des fonds détenus au cours de l'année	Fonds détenus à la fin de l'année	Revenu Exemple : intérêts	

B. Biens immeubles étrangers (autres que les biens à usage personnel et les biens immeubles utilisés exclusivement dans une entreprise exploitée activement)					
Description du bien (adresse, code postal)	Pays	Coût maximum au cours de l'année	Coût à la fin de l'année	Revenu - complétez l'annexe « Revenus et dépenses de location de biens immeubles »	Gain (perte) résultant de la disposition

C. Dettes d'un non-résident					
Description du bien	Pays	Coût maximum au cours de l'année	Coût à la fin de l'année	Revenu Exemple : intérêts	Gain (perte) résultant de la disposition

D. Actions de sociétés non-résidentes (autres que celles de sociétés étrangères affiliées)					
Nom de la société	Pays	Coût maximum au cours de l'année	Coût à la fin de l'année	Revenu - Exemple : dividendes, intérêts	Gain (perte) résultant de la disposition

E. Participations dans les fiducies non-résidentes						
Nom de la fiducie	Pays	Coût maximum au cours de l'année	Coût à la fin de l'année	Revenu reçu	Capital reçu	Gain (perte) résultant de la disposition

F. Autres biens à l'étranger					
Description du bien	Pays	Coût maximum au cours de l'année	Coût à la fin de l'année	Revenu	Gain (perte) résultant de la disposition

G. Biens détenus dans un compte auprès d'un courtier en valeurs mobilières ou d'une société de fiducie canadienne					
Nom du courtier en valeurs mobilières ou de la société de fiducie	Pays	Juste valeur marchande maximum au cours de l'année	Juste valeur marchande à la fin de l'année	Revenu	Gain (perte) résultant de la disposition

Pour toute question relative à cette annexe, communiquez avec Pascale Gilbert (poste 206).

